

**Service instructeur**

DSOL - Service stratégie et ressources

**Service consulté**

**FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (F.S.L)  
CONTRIBUTION 2017 DU CCAS DE COLMAR**

Résumé : Depuis la création du Fonds de Solidarité pour le Logement, le CCAS de Colmar participe au financement du dispositif. Pour 2017, le CCAS de Colmar propose, comme en 2016, d'abonder le Fonds à hauteur de 25 000 €.

Il est soumis à votre délibération la convention de partenariat afférente à ce concours financier.

Par l'intermédiaire du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), le Département accorde, dans les conditions définies par son règlement intérieur, des aides aux ménages, qui du fait de leurs ressources ou de leurs difficultés, ne peuvent accéder à un logement ou éprouvent des difficultés pour assumer leurs obligations relatives au paiement du loyer, des charges et des factures d'énergie, d'eau et de téléphone. Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement et de gestion locative.

Plusieurs partenaires de l'action sociale participent au financement du FSL : la CAF, les communes, les bailleurs sociaux et les fournisseurs d'énergie.

Au titre de l'année 2017, le montant total des contributions est estimé à 2 044 000 €, le Département contribuant, pour sa part, à hauteur de 1 150 000 €.

Le CCAS de Colmar, impliqué dans le dispositif depuis sa création, souhaite continuer à contribuer au financement du Fonds. Il offre de participer à hauteur de 25 000 € pour l'année 2017, montant identique à 2016.

Il est proposé de formaliser cette contribution dans une convention annuelle de partenariat qui en fixe le montant et ses modalités.

La 10<sup>ème</sup> Commission a émis un avis favorable au présent rapport lors de sa séance du 29 septembre 2017.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la convention de partenariat entre le Département et le CCAS de Colmar, jointe au présent rapport, portant participation du CCAS de Colmar au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2017 pour un montant de 25 000 €, versé directement sur le compte du Fonds de Solidarité pour le Logement géré par la CAF,
- de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Brigitte KLINKERT